

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 197

présenté par
M. Tardy, M. Saddier et M. Hetzel

ARTICLE 50

A l'alinéa 23, après le mot :

« électricité »,

insérer les mots :

« est rattaché à la Commission de régulation de l'énergie. Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport au précédent : il convient de préciser explicitement dans la loi (et non par décret), l'autorité à laquelle ce nouveau comité est rattaché. Il s'agirait, logiquement, de la CRE. Cela permettrait de déléguer certains commissaires à cette mission et d'éviter la création d'un énième comité ad hoc.